

COMMÉMORATION DE LA JOURNÉE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME

21 OCTOBRE 2017,

DECLARATION DE LA CNDHCI

Ce 21 octobre 2017, l'Afrique commémore la journée des droits de l'homme. Le thème retenu cette année par la Commission de l'Union Africaine est intitulé « ***Renforcer la contribution des jeunes à la mise en œuvre effective du plan d'action de la Décennie des droits de l'homme et des peuples en Afrique*** »

La CNDHCI salue cette noble entreprise qui connaît un enracinement institutionnel depuis la Résolution de la Commission Africaine adoptée lors de sa 5^{ème} Session Ordinaire à Benghazi (Libye) du 3 au 14 avril 1989.

La CNDHCI note l'attachement de la Côte d'Ivoire à cette Résolution dont la manifestation la plus aboutie est la constitutionnalisation du devoir de protéger de la jeunesse par l'Etat. Les dispositions pertinentes de l'article 34 de la loi fondamentale l'attestent assez éloquemment. Article 34: « *La jeunesse est protégée par l'Etat et les collectivités publiques contre toutes les formes d'exploitation et d'abandon. L'Etat et les collectivités publiques créent les conditions favorables à l'éducation civique et morale de la jeunesse...* ».

Plusieurs actions sont menées par le Gouvernement pour assurer la mise en œuvre de cet engagement. On peut citer entre autres la création du Ministère auprès du Président de la République chargé de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes qui a initié une opération spéciale d'insertion de 2100 jeunes dénommée « Agir pour les jeunes »

Ces actions du Ministère sont accompagnées par celles de l'Agence Nationale pour l'insertion et l'emploi des jeunes, dénommée « Agence Emploi Jeunes ». Censée gérer la totalité de la problématique de l'emploi », cette agence est « une sorte de guichet unique ». Pour atteindre ses objectifs, celle-ci s'attèle à organiser des sessions de formations qui ont pour but d'améliorer l'employabilité des jeunes et de favoriser leur insertion socio-professionnelle.

La CNDHCI félicite toutes ces actions de l'Etat qui démontrent sa ferme volonté d'améliorer les conditions de vie de la jeunesse et surtout de lutter contre le basculement des jeunes dans les actes de terrorisme.

Cependant, si beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire. Au nombre des problèmes qui résistent aux efforts du gouvernement, la CNDHCI relève les suivants :

1. La gestion difficile de l'école. La rentrée scolaire à chaque année connaît son lot de violence. Celle de cette année a connu une violence particulièrement inquiétante suivie de plusieurs arrestations ;

2. l'inadéquation entre les formations initiales et les besoins du marché de l'emploi;
3. l'instabilité et la complexité du marché du travail;
4. l'inadéquation entre le volume de la main-d'œuvre jeune et l'employabilité des jeunes;
5. la faible autonomisation des jeunes;
6. le difficile accès aux prêts bancaires ;
7. la menace du terrorisme et de l'immigration clandestine ;

La CNDHCI, au regard de ce qui précède, recommande :

◆ **Au gouvernement de :**

1. poursuivre la politique de développement pour une croissance économique soutenue et durable combinée aux programmes d'emploi;
2. poursuivre la politique de l'employabilité des jeunes. Cela pourrait passer également par l'embauche directe des meilleurs étudiants des diverses promotions sortantes des universités et grandes écoles du privé comme du public;
3. poursuivre les efforts d'adaptation des compétences aux exigences du marché;
4. poursuivre l'amélioration de l'accès aux TIC pour favoriser l'autonomisation des jeunes;

◆ **A l'Union Africaine**

1. encourager les Etats membres à investir dans la jeunesse;
2. mutualiser les efforts des Etats membres en vue de créer un espace africain propice à l'épanouissement de la jeunesse à travers la transformation des méthodes de gouvernance;
3. renforcer les processus démocratiques en Afrique afin que les Etats prennent davantage des choix politiques plus éclairés et utiles pour la société;
4. impliquer davantage les jeunes dans les processus politiques et décisionnels;

LA PRESIDENTE DE LA CNDHCI

Mme Namizata SANGARE

Fait à Abidjan, le 20 octobre 2017